



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
23.03.2011 Bulletin 2011/12

(51) Int Cl.:
A47F 7/024 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10174812.7**

(22) Date de dépôt: **01.09.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
 Etats d'extension désignés:
BA ME RS

(30) Priorité: **17.09.2009 FR 0956404**

(71) Demandeur: **Top Agencement Sarl**
03350 Cerilly (FR)

(72) Inventeur: **Rozet, Gilbert**
69003 Lyon (FR)

(74) Mandataire: **Jeannet, Olivier**
JEANNET & Associés
26 Quai Claude Bernard
69007 Lyon (FR)

(54) **Présentoir pour paires de lunettes**

(57) Ce présentoir (1) comprend une colonne (2) de support d'articles, sur laquelle des articles (100) sont destinés à être placés, comprenant un côté de présentation des articles.

Selon l'invention, ce présentoir (1) comprend en outre :

- un écran (5) de forme courbe, en matière transparente, disposé le long de la colonne de support (2) et mobile en pivotement par rapport à celle-ci selon la direction longitudinale de cette colonne, cet écran (5) étant propre, dans une première position angulaire par rapport à la colonne de support (2), à recouvrir largement ledit côté de présentation des articles et étant, dans une deuxième position angulaire par rapport à la colonne de support (2), effacé par rapport à ce côté de présentation des articles afin de permettre un accès aux articles, et
- des moyens de pivotement (3, 4, 6) permettant le pivotement de l'écran (5) par rapport à la colonne de support (2) entre ladite première position angulaire et ladite deuxième position angulaire.

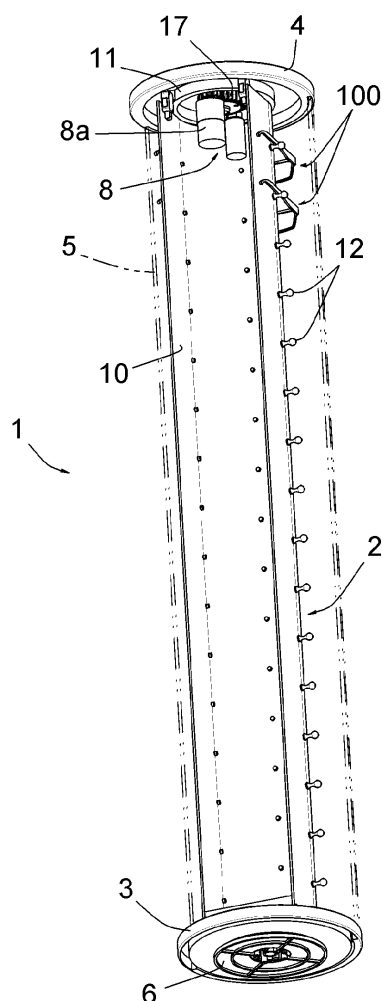


FIG. 6

Description

[0001] La présente invention concerne un présentoir pour articles de taille réduite, notamment pour paires de lunettes.

[0002] La présentation à la vente d'articles de taille réduite implique d'utiliser un présentoir permettant à la fois une bonne visibilité des articles, un accès facile aux articles par le consommateur, afin que ce dernier puisse essayer un ou plusieurs articles, et une protection des articles contre le vol.

[0003] Il existe des présentoirs pour des articles de taille réduite, notamment pour des paires de lunettes, qui ne permettent cependant pas d'atteindre parfaitement cette triple fonction.

[0004] L'objectif principal de l'invention est de fournir un présentoir atteignant ce but.

[0005] Un autre objectif de l'invention est de fournir un présentoir dont le fonctionnement soit parfaitement fiable, particulièrement en ce qui concerne le passage du présentoir de la position de protection des articles contre le vol à la position de libération de l'accès aux articles, et inversement.

[0006] Un objectif supplémentaire de l'invention est de fournir un présentoir ayant un aspect visuel agréable.

[0007] Le document EP 0 246 702 A1 décrit un présentoir comprenant une colonne de support d'articles, sur laquelle des articles sont destinés à être placés, présentant un côté de présentation des articles. Ce présentoir ne permet pas d'atteindre les objectifs mentionnés ci-dessus.

[0008] Les documents DE 20 2007 012853 U1, DE 10 2005 003573 A1 et DE 299 16 870 U1 illustrent divers autres présentoirs selon la technique antérieure.

[0009] Le présentoir concerné comprend, de manière connue en soi, une colonne de support d'articles, sur laquelle des articles sont destinés à être placés.

[0010] Selon l'invention, le présentoir comprend :

- un écran de forme courbe, en matière transparente, disposé le long de la colonne de support et mobile en pivotement par rapport à celle-ci selon la direction longitudinale de cette colonne, cet écran étant propre, dans une première position angulaire par rapport à la colonne, à recouvrir largement ledit côté de présentation des articles et étant, dans une deuxième position angulaire par rapport à la colonne, effacé par rapport à ce côté de présentation des articles afin de permettre un accès aux articles, et
- des moyens de pivotement permettant le pivotement de l'écran par rapport à la colonne entre ladite première position angulaire et ladite deuxième position angulaire.

[0011] Ainsi, dans ladite première position angulaire, l'écran s'étend devant la colonne et vient recouvrir les articles présentés sur ledit côté de présentation. Il permet alors une bonne visibilité des articles tout en assurant

une protection efficace de ces articles contre le vol. Dans ladite deuxième position angulaire, l'écran est pivoté par rapport à la colonne de telle sorte qu'il soit suffisamment effacé par rapport audit côté de présentation afin de permettre un large accès du consommateur aux articles.

[0012] Le mouvement de pivotement de l'écran permet un passage fiable de cet écran de l'une à l'autre desdites positions angulaires.

[0013] En outre, de par la forme courbe de l'écran, le présentoir a un aspect visuel agréable.

[0014] De préférence, l'écran s'étend sur un arc de cercle de l'ordre de 180 degrés, ou légèrement plus ou moins de 180 degrés, et ladite première position angulaire est distante de 180 degrés par rapport à ladite deuxième position angulaire.

[0015] Selon une forme de mise en oeuvre préférée de l'invention, lesdits moyens de pivotement comprennent un premier disque situé en un premier emplacement de la colonne de support, recevant une première extrémité longitudinale de l'écran, et un deuxième disque situé en un deuxième emplacement de la colonne de support, distant du premier emplacement, recevant une deuxième extrémité longitudinale de l'écran, ces disques étant mobiles en pivotement par rapport à la colonne de support.

[0016] L'écran est ainsi parfaitement guidé dans son mouvement de pivotement.

[0017] Avantageusement, dans ce cas, chacun de ces deux disques comprend un logement, tel qu'une rainure, de réception du bord correspondant de l'écran.

[0018] L'un de ces disques peut comprendre une couronne dentée solidaire de lui et la colonne de support peut inclure un flasque ou une platine de support d'un moteur dont le pignon d'entraînement engrène avec cette couronne dentée.

[0019] Le présentoir peut être équipé de moyens de commande à distance du pivotement de l'écran, notamment à rayons infrarouges émis à partir d'une télécommande.

[0020] L'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques et avantages de celle-ci apparaîtront, en référence au dessin schématique annexé, représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du présentoir qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue de côté, un écran transparent que comprend ce présentoir ayant été représenté en traits interrompus pour la clarté du dessin ; la figure 2 en est une vue en coupe selon la ligne II-II de la figure 1 ;

la figure 3 en est une vue en coupe selon la ligne III-III de la figure 1 ; sur cette figure 3, l'écran est dans une première position angulaire par rapport à une colonne de support d'articles que comprend le présentoir ;

la figure 4 est une vue du présentoir similaire à la figure 3, avec l'écran dans une deuxième position angulaire par rapport à la colonne de présentation ; la figure 5 en est une vue en perspective éclatée ; et

la figure 6 en est une vue en perspective après assemblage.

Les figures représentent, sous différents angles, un présentoir 1 pour des paires de lunettes 100.

[0021] Ce présentoir 1 comprend une colonne 2 de support des lunettes 100, un disque inférieur 3, un disque supérieur 4, un écran 5, une embase 6, une pièce de tête 7 et un ensemble de motorisation 8.

[0022] Comme le montre plus particulièrement la figure 5, la colonne 2 est formé par un élément allongé 10 à section transversale en forme de U, recevant des flasques 11 à chacune de ces extrémités.

[0023] L'élément 10 peut notamment être constitué par une tôle repliée. Il est équipé de tétons 12 étagés, permettant de recevoir et de maintenir une série verticale de paires de lunettes 100, à savoir une première série verticale de tétons 12 situés dans la zone médiane de la partie arrondie de l'élément 10 et deux deuxième séries verticales de tétons 12 situés sur les parois latérales planes de cet élément 10. Comme cela est représenté, les tétons 12 de la première série sont destinés à recevoir les ponts des paires de lunettes 100, dont les montures sont donc essentiellement visibles sur cette partie arrondie de l'élément 10. La colonne 2 forme ainsi, au niveau de cette partie arrondie, un côté de présentation des paires de lunettes 100.

[0024] Le flasque 11 inférieur comprend une rainure en U de même section que l'élément 10, dans laquelle le bord de cet élément 10 est inséré. Il est monté sur l'embase 6 au moyen de vis 15. Cette embase 6 comprend un plot central formant un pivot pour le disque inférieur 3, ce dernier étant ainsi monté pivotant entre le pied de l'embase 6 et le flasque 11.

[0025] À l'instar du flasque inférieur 11, le flasque supérieur 11 comprend une rainure en U de même section que l'élément 10, dans laquelle le bord de cet élément 10 est inséré. Il est relié à la pièce de tête 7 au moyen de vis 16. Cette pièce de tête 7 comprend un plot central formant un pivot pour le disque supérieur 4, ce dernier étant ainsi monté pivotant entre le flasque 11 et la paroi supérieure de la pièce de tête 7.

[0026] Dans l'exemple représenté, le flasque supérieur 11 comporte les différents organes de l'ensemble de motorisation 8, en particulier un moteur 8a dont le pignon d'entraînement traverse le flasque 11 et engrène avec une couronne dentée 17 solidaire du disque supérieur 4.

[0027] À part cette couronne dentée 17, le disque inférieur 3 et le disque supérieur 4 ont des structures identiques, comprenant essentiellement, sur chaque disque, une rainure courbe 18, extérieure dans le sens radial, dont chacune est propre à recevoir le bord de l'écran 5.

[0028] Ce dernier a une forme en arc de cercle s'étendant sur légèrement moins de 180 degrés, et est en une matière transparente, notamment en verre ou en un matériau synthétique de type "Plexiglass"®. Après montage entre les disques 3 et 4, il s'étend le long de la colonne

2 et est mobile en pivotement par rapport à celle-ci selon l'axe longitudinal médian de cette colonne 2.

[0029] Ainsi que cela apparaît par comparaison des figures 3 et 4, cet écran 5 est propre, dans une première position angulaire par rapport à la colonne 2, montrée sur la figure 3, à recouvrir largement ledit côté de présentation que forme la colonne 2. Il recouvre alors largement les paires de lunettes 100 et permet une bonne visibilité de celles-ci tout en assurant leur protection efficace contre le vol.

[0030] L'écran 5 peut être amené dans une deuxième position angulaire par rapport à la colonne 2, montrée sur la figure 4, distante de 180 degrés par rapport à ladite première position angulaire. Dans cette deuxième position angulaire, l'écran 5 est effacé par rapport audit côté de présentation des paires de lunettes 100 et permet un large accès du consommateur à celles-ci.

[0031] L'actionnement du moteur 8a peut être réalisé par des moyens de commande à distance, notamment des rayons infrarouges émis à partir d'une télécommande.

[0032] Comme cela apparaît de ce qui précède, l'invention fournit un présentoir 1 pour des paires de lunettes 100, ou autres articles de taille réduite, présentant les avantages déterminants suivants :

- obtention simultanée d'une bonne visibilité des articles, d'un accès facile aux articles par le consommateur et d'une protection efficace des articles contre le vol ;
- fonctionnement parfaitement fiable, particulièrement en ce qui concerne le passage du présentoir de la position de protection des articles contre le vol à la position de libération de l'accès aux articles, et inversement ;
- aspect visuel agréable.

[0033] L'invention a été décrite ci-dessus en référence à une forme de réalisation fournie à titre d'exemple uniquement. Il va de soi qu'elle n'est pas limitée à cette forme de réalisation mais qu'elle s'étend à toutes les autres formes de réalisation couvertes par les revendications ci-annexées.

Revendications

1. Présentoir (1) pour articles de taille réduite, notamment pour paires de lunettes (100), comprenant une colonne (2) de support d'articles, sur laquelle des articles sont destinés à être placés, comprenant un côté de présentation des articles ; **caractérisé en ce qu'il comprend :**

- un écran (5) de forme courbe, en matière transparente, disposé le long de la colonne de support (2) et mobile en pivotement par rapport à celle-ci selon la direction longitudinale de cette

- colonne, cet écran (5) étant propre, dans une première position angulaire par rapport à la colonne de support (2), à recouvrir largement ledit côté de présentation des articles et étant, dans une deuxième position angulaire par rapport à la colonne de support (2), effacé par rapport à ce côté de présentation des articles afin de permettre un accès aux articles, et
- des moyens de pivotement (3, 4, 6, 7) permettant le pivotement de l'écran (5) par rapport à la colonne de support (2) entre ladite première position angulaire et ladite deuxième position angulaire.
2. Présentoir (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'écran (5) s'étend sur un arc de cercle de l'ordre de 180 degrés, ou légèrement plus ou moins de 180 degrés, et **en ce que** ladite première position angulaire est distante de 180 degrés par rapport à ladite deuxième position angulaire.
3. - Présentoir (1) selon la revendication 1 ou la revendication 2, **caractérisé en ce que** lesdits moyens de pivotement comprennent un premier disque (3) situé en un premier emplacement de la colonne de support (2), recevant une première extrémité longitudinale de l'écran (5), et un deuxième disque (4) situé en un deuxième emplacement de la colonne de support (2), distant du premier emplacement, recevant une deuxième extrémité longitudinale de l'écran (5), ces disques (3, 4) étant mobiles en pivotement par rapport à la colonne de support (2).
4. Présentoir (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** chacun de ces deux disques (3, 4) comprend un logement, tel qu'une rainure (18), de réception du bord correspondant de l'écran (5).
5. Présentoir (1) selon la revendication 3 ou la revendication 4, **caractérisé en ce que** l'un des disques (4) comprend une couronne dentée (17) solidaire de lui et **en ce que** la colonne de support (2) inclut un flasque (11) ou une platine de support d'un moteur (8a) dont le pignon d'entraînement engrène avec cette couronne dentée (17).
6. Présentoir (1) selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce qu'il** est équipé de moyens de commande à distance du pivotement de l'écran (5), notamment à rayons infrarouges émis à partir d'une télécommande.

55

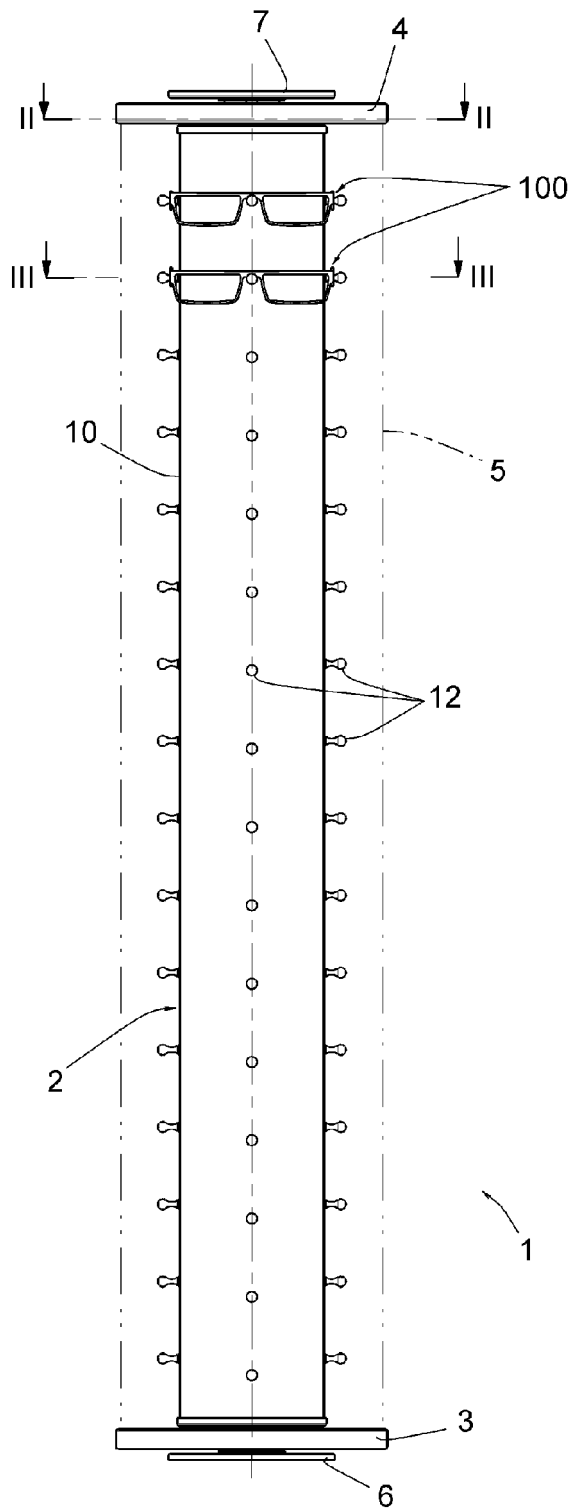


FIG. 1

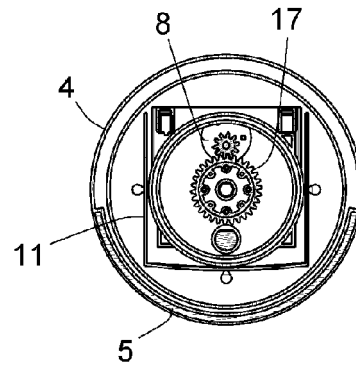


FIG. 2

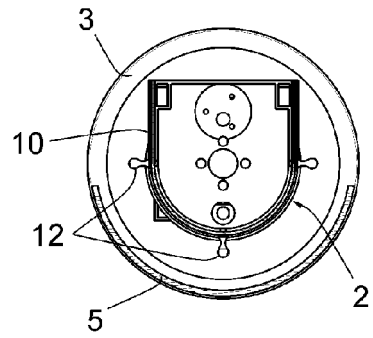


FIG. 3

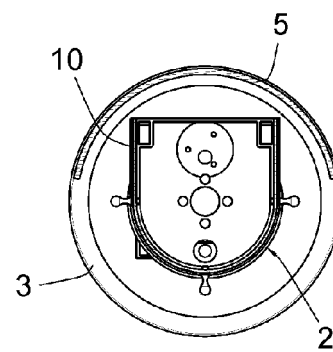


FIG. 4

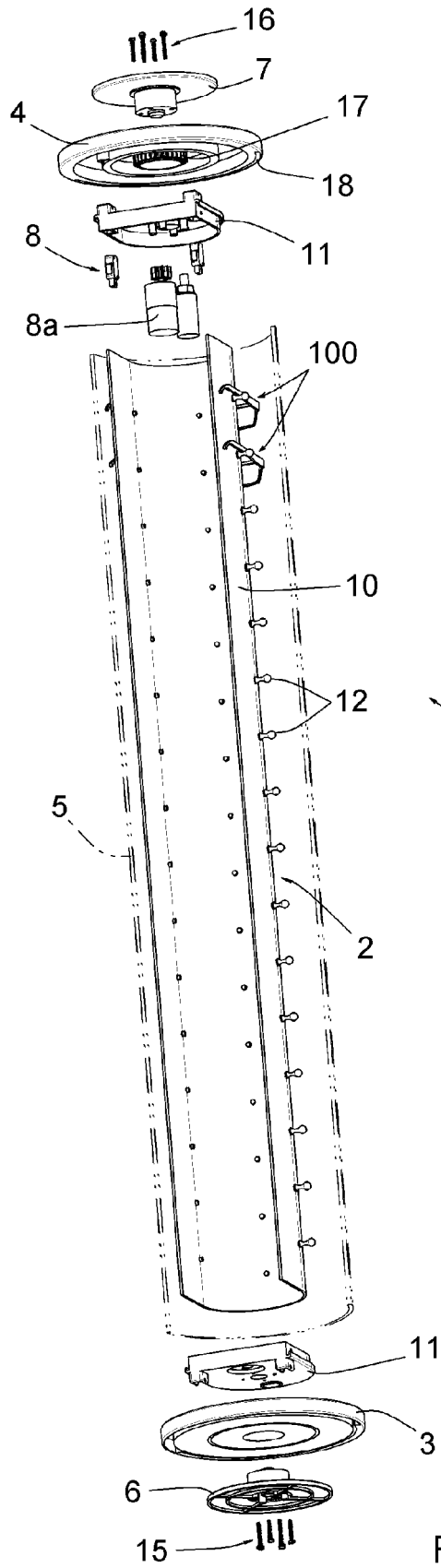


FIG. 5

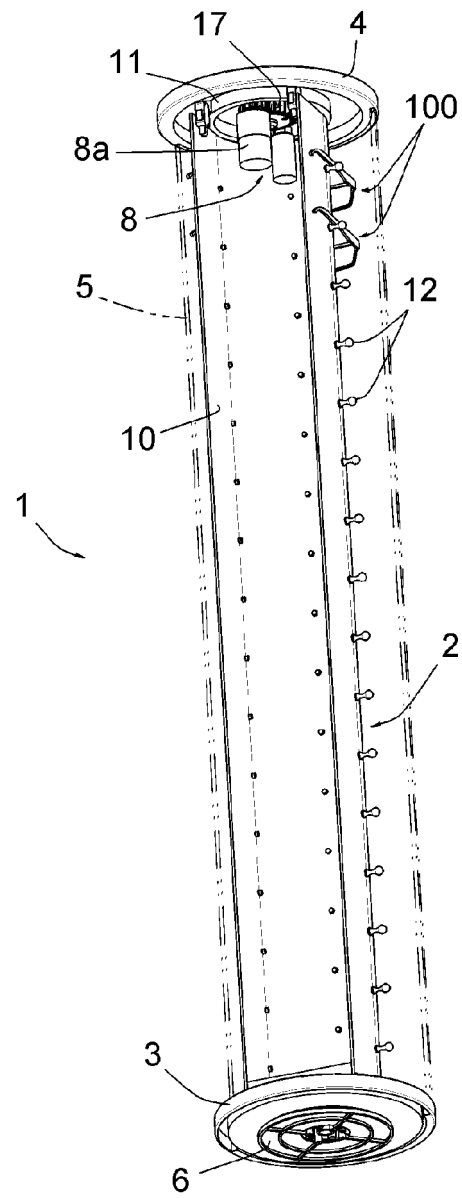


FIG. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 10 17 4812

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 0 246 702 A1 (TEGEL CHRISTIAAN JOHANNES) 25 novembre 1987 (1987-11-25) * le document en entier * -----	1-6	INV. A47F7/024
A	DE 20 2007 012853 U1 (CONCEPT S LADENBAU & OBJEKTTDES [DE]) 15 novembre 2007 (2007-11-15) * le document en entier * -----	1-6	
A	DE 10 2005 003573 A1 (PINTUR MLADEN [HR]) 27 juillet 2006 (2006-07-27) * le document en entier * -----	1-6	
A	DE 299 16 870 U1 (MUHLACK HORST [DE]) 4 mai 2000 (2000-05-04) * le document en entier * -----	1-6	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 17 décembre 2010	Examineur Cardan, Cosmin
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 17 4812

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-12-2010

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0246702 A1	25-11-1987	DE 3783650 D1 DE 3783650 T2 NL 8601326 A US 4805781 A	04-03-1993 13-05-1993 16-12-1987 21-02-1989
DE 202007012853 U1	15-11-2007	DE 102007021088 A1	06-11-2008
DE 102005003573 A1	27-07-2006	AT 387127 T DE 202005021357 U1 EP 1768524 A2 ES 2303330 T3 HR 20080217 T3 WO 2006087641 A2 US 2009014604 A1	15-03-2008 04-10-2007 04-04-2007 01-08-2008 31-07-2008 24-08-2006 15-01-2009
DE 29916870 U1	04-05-2000	DE 10031448 A1	05-04-2001

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 0246702 A1 [0007]
- DE 202007012853 U1 [0008]
- DE 102005003573 A1 [0008]
- DE 29916870 U1 [0008]